

engagement

LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

- Il y a plus de 250 000 sapeurs-pompiers **en France**, des femmes, des hommes, en ville ou à la campagne.
- Près de 80% d'entre eux sont volontaires : ils ont choisi de consacrer une partie de leur temps au service de la communauté.
- Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est chargé de la prévention des risques, de la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement et de la lutte contre les **incendies**.
- **80%** des interventions relèvent des Secours et Soins d'Urgence aux Personnes (SSUAP).

dévouement

CONTACTS

Développement
du volontariat
et de la citoyenneté

02 54 51 54 11

Courriel

nathalie.themereau@sdis41.fr

Accueil

02 54 51 54 00

Adresse

11-13, avenue Gutenberg

CS74324

41043 Blois cedex

Suivez-nous

www.sdis41.fr



CONVENTION EMPLOYEUR

MODE D'EMPLOI
POUR LES EMPLOYEURS



responsabilité





VOTRE ATOUT SECURITÉ

Le sapeur-pompier volontaire acquiert des compétences et adhère à des **valeurs** qui renforceront vos équipes.

C'est un employé sur lequel on peut compter, avec le sens des responsabilités, un esprit d'équipe, de la rigueur et de l'**altruisme**.

C'est un agent de **prévention** et de sécurité, capable de conseiller sur l'identification des risques et la mise en place de procédures.

C'est enfin un **secouriste** expérimenté et recyclé, capable d'intervenir rapidement pour secourir ses collègues, préserver vos équipements, ou devenir acteur de la formation de vos personnels.



courage



rigueur

C'EST UN ATOUT
POUR NOTRE POLITIQUE
DE RESPONSABILITÉ
SOCIALE ET
ENVIRONNEMENTALE
ET POUR L'IMAGE
DE L'ENTREPRISE



disponibilité

CONFIANCE MUTUELLE

- Signez une **convention** de disponibilité pour **fixer les modalités pratiques** de l'engagement de votre employé avec le SDIS41.
- Cette convention précise les activités et conditions ouvrant droit aux **autorisations d'absence** et définit un **seuil** au-delà duquel les nouvelles autorisations d'absence donneront lieu à compensations financières.



AVANTAGES FISCAUX

- La présence d'un ou plusieurs sapeurs-pompier volontaires parmi vos employés peut vous faire bénéficier d'un abattement pouvant aller jusqu'à 10% sur la prime d'**assurance dommages** incendie.
- Dans le secteur privé, vous pouvez bénéficier d'un **abattement d'impôt** sur le revenu égal à 60% du montant équivalent à la rémunération maintenue du ou des sapeurs-pompier volontaires durant leur mise à disposition pour des missions opérationnelles ou de formation.
- D'autres mécanismes de **subrogation** des indemnités et compensations financières au-delà d'un certain seuil existent.

LABEL EMPLOYEUR

- Ce label récompense et valorise les employeurs qui ont manifesté durablement leur **volonté citoyenne** et leur **esprit civique** à travers la gestion de leurs employés sapeurs-pompier.

